

La Lettre Fédérale

Banques

N° 72
1^{er} trimestre 2015

Editorial

En ce début d'année 2015, je tiens à réitérer mes meilleurs vœux de bonheur et de santé à toutes et tous.

Que chacun puisse s'épanouir dans ses projets qu'ils soient professionnels et/ou personnels.

Le Conseil Fédéral Extraordinaire du 13 janvier 2015 a permis de compléter les membres du Bureau Fédéral ainsi que de me désigner Secrétaire Général.

Il a permis également de valider la motion d'orientation avec de nouveaux projets pour la Fédération Banques et pour les syndicats qui la composent.

Des commissions et groupes de travail accueillent de nouvelles personnes volontaires et motivées.

Nous allons nous mettre au travail rapidement avec toutes les bonnes volontés pour améliorer ce qui peut l'être comme la communication, le site internet, les liens entre la fédération et les syndicats, et relancer la lettre fédérale.

Nous allons continuer de faire de la formation et de la trésorerie nos priorités.

Avec le Président Fédéral, les membres du Bureau et du Conseil Fédéral et toutes les bonnes volontés, nous allons travailler autour d'un projet commun.

Vous pouvez compter sur notre implication et notre motivation pour la réussite de ce projet.

Amitiés syndicales.

**Jean-Marc Augustin,
Secrétaire Général.**



Agenda 1^{ER} Trimestre

Mardi 13 janvier 2015 :

Bureau Fédéral.
Conseil Fédéral extraordinaire.

Mardi 20 janvier 2015 :

Négociations AFB
(NAO/AFB, pacte de responsabilité,
formation professionnelle AFB).

Lundi 26 janvier 2015 :

Groupe de travail formation
professionnelle.

Lundi 09 février 2015 :

Négociations AFB
(suite NAO, pacte de responsabilité
et formation professionnelle).

Dimanche 8 mars 2015 :

Journée de la Femme *

Mercredi 11 mars 2015 :

Bureau Fédéral.

Du 16 au 20 mars 2015 :

Cycle de formation fédérale
à Erdeven(56).

Vendredi 27 mars 2015 :

Réunion négociation CPB/ AFB

Mardi 31 mars 2015 :

Conseil Fédéral

**(la journée de la Femme fut officialisée par les Nations Unies en 1977.)*

Négociations Annuelles Obligatoires

Les négociations sont plutôt encore cette année difficiles avec des augmentations salariales générales soient faibles voire inexistantes dans la plupart des banques : Signature d'un accord à la Société Générale par la CFTC,(voir tract diffusé)



Elections professionnelles Pour la CFTC de BNPP2S

Un excellent résultat de **23,85%** pour toute l'équipe CFTC de BNPP2S !

La Fédération CFTC Banques adresse ses félicitations aux militants pour cette très belle performance.

(Pour en savoir plus, lisez l'interview de Yolène Armagnac)

Formation Fédérale

Indispensable à tous militants (expérimentés ou nouveaux mandatés), la formation dispensée par CFTC est le meilleur moyen de parfaire vos connaissances dans de nombreux domaines allant du droit du travail, au développement en passant par des sujets plus spécifiques tel que par exemple le stage : TIC (conséquences juridiques à utiliser la technologie, l'informatique et la communication).

Il va s'en dire que les stages permettent également de s'enrichir sur le plan personnel grâce à des échanges constructifs entre collègues ayant des valeurs communes, et travaillant dans le même secteur d'activité ou les problématiques sont bien souvent identiques.

C'est pourquoi cette année encore, **la Fédération Banques vous propose 3 semaines de formations** de grande qualité. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos correspondants formations qui vous transmettront le planning des stages. Vos demandes seront envoyées à Didier SENE, notre nouveau Responsable Formation Fédérale qui prendra en charge votre dossier.

A très bientôt.

L'actualité A F B

Négociations Annuelles sur les salaires :

La CFTC ne signe pas

Il n'y a pas eu d'évolution de la part de l'AFB par rapport à la dernière réunion. La direction reste sur les dernières propositions et demande en séance le positionnement des partenaires sociaux sur cet accord :

Non Signataires : **CFTC**, CGT, SNB

Signataire : CFDT

En attente : FO

Relevé de conclusions du Pacte de responsabilité :

La CFTC ne signe pas

CFDT : Signature du relevé

CFTC, FO, CGT et SNB : non signataire du relevé de conclusion.

BNP PARIBAS Sécurités Services



Interview de Yolène
ARMAGNAC, militante CFTC de
BNPP2S, réalisé le 5 février 2015.

Bonjour Yolène : Il y a eu récemment des élections à BNP Paribas Securities Services, peux-tu STP nous rappeler les résultats de la CFTC ? Combien y a-t-il de salariés dans votre établissement ?

Le 13 janvier dernier, 1 429 des 2 536 collègues du métier Titres de BNP Paribas se sont déplacés aux urnes : nous avons atteint le quorum dès le premier tour pour la première fois depuis la création de la filiale en 2001. Ce regain d'intérêt pour les IRP est sans doute dû aux fortes tensions sur les effectifs (délocalisation en Inde, Portugal ou Pologne) mais aussi à des incertitudes concernant l'avenir de notre boîte suite à l'annonce du rattachement de BNPP2S au sein du nouveau pôle CIB BNP Paribas.

Par rapport à la précédente élection, quelle a été la progression de la CFTC ?

En 2012, nous représentions 18,6 % et nous revenons de loin car nous ne pesions que 12 % en 2009. Aujourd'hui nous conservons notre position de 3^{ème} organisation syndicale représentative avec 23,85 % des suffrages exprimés : nous nous plaçons aux coudes à coudes avec la CFDT (32,76 % des voix) et le SNB (37,47 % des voix)...

Suite à cette élection, combien avez-vous obtenu d'élus et de postes dans les instances ?

Nous avons obtenu 16 postes sur 54 : soit près du tiers des postes ! Nous avons 6 élus CE (3 titulaires et 3 suppléants), tout comme le SNB alors que la CFDT a 8 élus CE (4 titulaires et 4 suppléants). Nous avons 10 élus DP : 5 titulaires et 5 suppléants. La répartition des postes au sein du Bureau du CE, des commissions du CE et du CHSCT est en cours : une seule certitude, pour la première fois, la CFTC va participer à la gestion du CE à des postes clés.

Avez-vous mis en place une action spécifique pour votre campagne électorale ?

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Nous n'avons pas mis en place d'action spécifique, c'est

plutôt notre détermination à aider et un travail de longue haleine qui payent. Nous avons noté un net changement dans la qualité de notre travail à partir du moment où les élus ont décidé de prendre la totalité de leurs heures de délégation.

Nous avons créé un blog en décembre 2011 (<https://cftcbp2s.wordpress.com>) mais aussi un fil Twitter (...) et une page Facebook plus récemment. Notre équipe communique via une adresse externe commune Gmail mais aussi via l'application smartphone Whatsapp : la CFTC BNPP2S est résolument digitale ! Nous avons également gagné beaucoup de voix avec la défense de dossiers et l'accompagnement individuel en DRH (...).

Suite à ces bons résultats, quels sont vos projets pour cette prochaine mandature ?

Nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec les autres organisations syndicales. La nouvelle équipe au bureau du CE sera donc multi-syndicats : c'est une grande première ! Nous souhaitons redorer le blason des syndicalistes en nous montrant professionnels et compétents. Nous avons commencé par ré-écrire le règlement intérieur du CE afin cette instance ne soit plus une simple chambre d'enregistrement. Nous souhaitons entamer des négociations sur le temps de travail et régler ainsi le problème des permanences. Nous voulons également engager une discussion sur la politique de rémunération dans laquelle le variable prend des proportions anormalement importantes. Nous avons le projet de mettre en place une commission paritaire de recours pour les collègues qui s'estiment lésés en salaire ou en retard sur leur classification. Jusqu'à présent, c'est un travail qui n'est pris en charge presque que par notre syndicat et il nous devient de plus en plus difficile d'y faire face.

La qualité de vie au travail sera un gros chantier : notre rapport au travail a changé, nous sommes confrontés à de nouveaux phénomènes comme le télétravail déjà en place dans notre entreprise mais que nous souhaitons étendre.

Enfin nous envisageons de demander une étude d'impacts sociaux sur le rapprochement de BNPP2S au sein du nouveau pôle CIB de BNP Paribas. Cette réorganisation nous est pour le moment présentée comme sans impact... mais par expérience nous savons pertinemment que certains postes vont apparaître en doublon ou en redondance.

Je n'ai jamais vu de réorganisation sans impact social !!!

Merci beaucoup Yolène ,
bon courage à toi et à toute l'équipe de BNPP2S.

Bons d'achat et cadeaux du Comité d'Entreprise

Si un CE attribue aux salariés des bons d'achat et/ou cadeaux à différents moments de l'année civile et que le montant global de ceux-ci dépassent 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale, ces bons d'achat et/ou cadeaux accordés aux salariés par les CE peuvent être exonérés de cotisations sociales.

Les conditions sont les suivantes :

- si leur attribution est reliée à des événements particuliers (naissance, mariage, pacs, retraite, Noël, rentrée scolaire...)
- et si le montant de chaque bon d'achat ou chaque cadeau attribué n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 158,50 € arrondis à 159 € en 2015 (3 170 € × 5 %).



Une nouvelle commission en Comité d'Entreprise : La Commission Des Marchés



A compter du 1^{er} janvier 2015, pour les marchés dont le montant est supérieur à un seuil qui sera fixé par décret à paraître, le CE devra déterminer, sur proposition de la commission des marchés, les critères retenus pour choisir ses fournisseurs et ses prestataires ainsi que la procédure des achats de fournitures, de services et de travaux.

La commission des marchés choisira les fournisseurs et les prestataires de CE. Elle rendra compte de ses choix, au moins une fois par an, au comité d'entreprise, selon des modalités qui seront déterminées par le règlement intérieur du comité.

La commission des marchés établira un rapport d'activité annuel, qui devra être joint en annexe au rapport de gestion que devra établir le CE à compter du 1^{er} janvier 2015 (C.trav., art L.2325-50) pour donner des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, qui pourra éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise (C.trav., art. L.2325-34-4).

Bon à savoir :

L'action en justice d'un syndicat en vue de la remise de documents au CE est irrecevable :

Dans un arrêt rendu le 16 décembre dernier, la Cour de Cassation juge irrecevable l'action en justice d'un syndicat visant à ordonner la remise au CE d'informations obligatoires dont ce dernier aurait dû être destinataire et qu'il n'a pas lui-même réclamées.

CFTC Fédération Banques

128 Avenue Jean Jaurès 93697 PANTIN Cedex
Tel : 01 73 30 42 67

Courriel : federationbanques@cftc.fr